

Une politique de croissance pour les PME

I. Exigences de l'usam

Numéro 1 des PME helvétiques, l'Union suisse des arts et métiers usam représente 250 associations et quelque 300 000 entreprises. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

Soucieuse de permettre aux PME suisses de consolider leur position de pointe dans un environnement économique difficile, l'Union suisse des arts et métiers usam formule les exigences suivantes:

- **halte à l'accroissement permanent des charges imposées aux PME – baisse des redevances de 10% d'ici à 2018 ;**
- **halte à la discrimination – investissement de 400 millions de francs dans la formation professionnelle supérieure ;**
- **halte à l'interventionnisme de l'Etat – réduction de la quote-part de l'Etat de 5% d'ici à 2018 ;**
- **halte au gaspillage des ressources – augmentation de l'efficacité énergétique dans les entreprises de 2% par an ;**
- **halte aux déficits et à l'endettement – extension du frein aux dépenses au domaine des assurances sociales ;**
- **halte à la politique déficitaire en matière d'assurances sociales – changement de paradigme et adaptation des prestations aux moyens disponibles ;**
- **halte à la disparition des commerces spécialisés – revitalisation des centres des villes et des villages ;**
- **halte aux coûts élevés qu'impose la congestion du trafic aux PME – libre choix du moyen de transport et développement rapide du réseau de transport ;**
- **halte à la bureaucratie et aux contrôles étatiques – poursuite de la libre circulation des personnes ;**
- **OUI à la Suisse : « J'achète en Suisse. »**

II. Rappel de la situation

En mai 2010, lors de son congrès de Lugano, l'Union suisse des arts et métiers usam lançait un vaste programme de réduction des coûts de la réglementation en Suisse, intitulé "Pour une politique de croissance favorisée par un allègement durable des PME".

Vu l'importance que revêtent les petites et moyennes entreprises pour l'économie suisse, cette option politique en leur faveur est parfaitement logique: les PME offrent environ deux tiers des emplois et forment 70% de tous les apprentis en Suisse. Grâce à leur flexibilité et à leur capacité d'innovation, elles produisent une forte valeur ajoutée et contribuent de manière substantielle au bien-être et à la

prospérité de la Suisse. Il n'est tout de même pas concevable que ce soit elles, précisément, qui doivent supporter toujours plus de frais administratifs et de coûts supplémentaires liés à la réglementation.

L'ampleur de la bureaucratisation a été révélée par une étude effectuée sur mandat de l'usam: dans les seuls domaines du droit du travail, des assurances sociales et de l'hygiène des denrées alimentaires, les coûts annuels de la réglementation atteignent 4 milliards de francs. Des estimations par extrapolation ont permis d'évaluer à quelque 50 milliards de francs les coûts de la réglementation, ce qui correspond à environ 10% du produit intérieur brut. Ce constat a incité l'usam à préconiser un programme de déréglementation dont les principaux objectifs sont les suivants:

- réduction des coûts de la réglementation de 20% nets, soit 10 milliards de francs d'ici à 2018;
- mesure systématique de l'ensemble des coûts de la réglementation;
- renforcement d'une instance de contrôle des réglementations imposées aux PME indépendante de l'administration;
- participation des cantons et des communes.

De nombreuses mesures ont déjà été prises, faisant écho aux exigences de l'usam. Suite aux interventions parlementaires de politiciens proches des arts et métiers, les coûts de la réglementation, actuels et à venir, ont été mesurés. Le Forum PME, établi au SECO, a été rapidement transformé en organe de pilotage chargé d'examiner les objets de décision politique afin d'évaluer les coûts qui s'ensuivent en termes de réglementation. L'usam a un représentant dans cet organe en la personne de son propre président, qui est membre de la coprésidence. Plusieurs cantons ainsi que de grandes communes ont repris à leur compte certains éléments du programme de déréglementation de l'usam.

Ces quelques succès ne doivent cependant pas nous faire oublier que la réduction des coûts de la réglementation se fait toujours attendre. C'est pourquoi l'usam revient à la charge, exigeant que la déréglementation fasse partie d'un programme de croissance de l'économie de marché. Dans le jeu international de la concurrence, les PME suisses ne peuvent subsister que si l'Etat leur assure un cadre réglementaire optimal. Dans ce sens, un régime de taxes et redevances favorable aux entreprises est aussi indispensable que des conditions optimales pour la mise en place d'infrastructures de communication et d'approvisionnement en énergie. Dans l'accomplissement de toutes ces tâches, l'Etat doit se comporter comme un chef d'entreprise, c'est-à-dire faire preuve d'un maximum d'efficacité. Et ses gains d'efficacité doivent, par des réductions des taxes et redevances, être répercutés à l'économie, qui gagne ainsi en capacité d'innovation et en compétitivité.

III. Mesures propres à renforcer les PME

- **Politique des PME: halte à l'accroissement permanent des charges imposées aux PME – baisse des redevances de 10% d'ici à 2018**

Situation: depuis quelques années, la Suisse perd de son attrait sur le plan fiscal. Un rapport récemment publié par l'Administration fédérale des finances met en évidence la croissance explosive, de 1990 à la fin de 2007, des recettes des taxes et redevances (+90%) et des rentrées fiscales (+70%). Cette spirale montre que des redevances nouvelles ou plus élevées sont venues s'ajouter ces dernières années à celles déjà perçues auparavant, d'où une énorme augmentation de la quote-part fiscale.

Exigence: les majorations et l'instauration de nouvelles taxes et redevances se font trop souvent tacitement par la voie réglementaire des ordonnances plutôt que par celle des lois, ce qui les soustrait à un contrôle démocratique. La perception de taxes doit donc reposer sur une base légale

(principe de la légalité) et être soumise au référendum (principe de la démocratie). Le montant des taxes et redevances ne doit jamais dépasser celui du coût de la prestation fournie par l'Etat (principe de la couverture des frais).

Exemple de nécessité d'action: une enquête effectuée en 2006 par la Société suisse des propriétaires fonciers montre que chaque collectivité publique a mis en place son propre système, peu transparent, pour fixer le montant des redevances à percevoir. Conséquence: contrairement à ce qui se passe sur le plan fiscal, la concurrence ne fonctionne pas entre les communes en matière de taxes et émoluments. L'étude permet de constater que, pour un ménage de trois personnes, les taxes concernant l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées, de même que celles concernant le courant électrique et la gestion des déchets, sont en hausse et peuvent atteindre une somme de 1200 francs par année.

Liens: des informations plus détaillées sur ce sujet se trouvent dans les documents suivants:

- Prise de position concernant l'indicateur du financement par les émoluments (Administration fédérale des finances)
 - Rapport de l'Administration fédérale des finances AFF sur le financement par les émoluments dans les cantons et les communes
- **Formation professionnelle: halte à la discrimination – investissement de 400 millions de francs dans la formation professionnelle supérieure**

Situation: l'usam lutte pour la reconnaissance de fait de l'équivalence des formations académique et professionnelle. Le mandat constitutionnel à cet égard, en vigueur depuis 2006, doit enfin se concrétiser. Les PME ont un urgent besoin de main-d'œuvre bien qualifiée, et en particulier de personnes ayant suivi une formation professionnelle supérieure, c'est-à-dire munies d'un brevet, d'une maîtrise ou d'un diplôme délivré par une école supérieure. La Confédération et les cantons se défont de plus en plus de leur coresponsabilité en ne voulant plus soutenir financièrement les cours nécessaires à la préparation des examens. S'ils veulent suivre une formation continue, les professionnels déjà pleinement engagés dans la vie active devront donc payer encore plus qu'ils ne le font déjà actuellement. Cela est absolument à l'opposé des privilèges dont jouissent les étudiants des hautes écoles qui, grâce à des subventions massives, obtiennent leurs diplômes quasiment sans frais.

Exigence: la formation professionnelle supérieure, élément capital de notre système de formation, doit enfin être explicitement mentionnée dans les plans financiers de la Confédération et renforcée par un supplément budgétaire de 400 millions de francs, qui doit servir essentiellement à soutenir financièrement les cours préparatoires aux nombreux examens professionnels et professionnels supérieurs. Et la loi sur la formation professionnelle doit être modifiée en conséquence.

Exemple de nécessité d'action: à l'Université de Genève, les taxes semestrielles coûtent à un étudiant en médecine 7300 francs au total. Pour sa formation, qui dure environ 55 semaines, un maître menuisier-ébéniste doit investir au total 45 000 francs, seulement pour les taxes de cours, à quoi s'ajoutent les taxes d'examen, de l'ordre de 3000 francs; et cela sans compter le coût de la perte de gain.

Liens: des informations plus détaillées sur ce sujet se trouvent dans les documents suivants:

- Feuille d'information "Financement de la formation professionnelle supérieure – modèle de l'usam pour le renforcement du degré tertiaire B"
- Document de base "Financement de la formation professionnelle supérieure – modèle de l'usam pour le renforcement du degré tertiaire B"

- Prise de position "Loi sur la formation continue"
 - Prise de position "Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE)"
 - Rapport de l'usam sur la formation professionnelle 2010
 - Prise de position "Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)" –
Prise de position en vue de l'audition de la CSEC–N du 20 janvier 2012
 - Document de base "Financement de la formation professionnelle supérieure"
- **Politique économique: halte à l'interventionnisme de l'Etat – réduction de la quote-part de l'Etat de 5% d'ici à 2018**

Situation: les statistiques de l'OCDE montrent que la Suisse fait partie des pays industrialisés où la quote-part de l'Etat est la plus forte (35% actuellement). Ce déséquilibre a des effets négatifs: il perturbe notamment la dynamique du marché, freine les investissements privés et étouffe l'innovation. De plus, la pression fiscale s'en trouve accrue, car un Etat hyperactif doit bien trouver les moyens de se financer.

Exigence: dans la politique de l'énergie et de l'environnement et dans le domaine des infrastructures, notamment, l'Etat doit créer davantage de possibilités pour les marchés en définissant des objectifs de développement au lieu d'intervenir directement ou d'investir lui-même. La simplification des processus de planification et des procédures d'approbation dans les domaines du développement territorial et de la mobilité a des effets tout aussi positifs que la simplification du relevé d'impôt et le renforcement de la cyberadministration. Il importe également de tirer profit au maximum des possibilités de partenariat public-privé. Dans la perspective d'une politique de croissance, l'abaissement de 5% – en deux ans – de la quote-part de l'Etat générerait une poussée de croissance du PIB pouvant atteindre jusqu'à 2% par année.

Exemple de nécessité d'action: si la Suisse est aujourd'hui championne du monde du recyclage, ce n'est pas grâce à l'Etat qui aurait mis en place et exploité un système de recyclage, mais c'est parce que son système est organisé par l'économie privée. La branche du recyclage s'est constituée rapidement, dès qu'un consensus politique se fut manifesté quant à la volonté de récupérer les déchets. Ce marché, aujourd'hui très dynamique, est franc d'interventionnisme.

Liens: des informations plus détaillées sur ce sujet se trouvent dans les documents suivants:

- Prise de position "Relations entre la Suisse et l'UE"
 - Document de base "La force du franc"
 - Prise de position "Die Staatsquote"
 - Etude de l'OSCE sur l'économie suisse (Economic Survey of Switzerland 2011)
- **Politique de l'énergie et de l'environnement: halte au gaspillage des ressources – augmentation de l'efficacité énergétique dans les entreprises de 2% par an**

Situation: l'accroissement de l'efficacité énergétique met en connexion deux politiques: la politique climatique et la politique énergétique, l'une et l'autre éminemment d'actualité et ouvrant des potentiels de croissance dans toutes les branches.

Exigence: face à la nécessité de développer de nouveaux produits, d'améliorer les processus de production et d'ouvrir de nouveaux marchés en Suisse et à l'étranger, il convient de mettre en œuvre des instruments économiques propres à réaliser l'objectif politique par l'initiative privée et la concurrence. Dans le domaine des bâtiments d'habitation et de bureaux, le taux d'assainissement des bâtiments en matière énergétique (ou des nouvelles constructions) doit augmenter pour passer à 3% par an, ce que l'on peut obtenir, notamment, en faisant bénéficier de tels investissements

d'un allègement fiscal. Dans celui des processus de travail et de production, l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEc) propose des programmes d'optimisation qui permettent d'accroître de 2% par année l'efficacité énergétique des entreprises.

Exemple de nécessité d'action: une entreprise de production a conclu en 2010, avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEc), une convention pour la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂. Cette convention définit des objectifs contraignants qui devront être atteints en 2019. Le dynamisme et la motivation de l'entreprise ont d'ores et déjà permis d'atteindre plusieurs des objectifs avant l'échéance fixée. De nouveaux produits ont déjà été développés, d'où une hausse du chiffre d'affaires.

Liens: des informations plus détaillées sur ce sujet se trouvent dans les documents suivants:

- Prise de position "Production d'électricité et gains d'efficacité énergétique"
 - Prise de position "Prix de l'électricité – Révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité"
 - Document de base "Politique de l'environnement et de l'énergie"
 - Communiqué de presse du 28 février 2012 "Pour une politique fiable dans le domaine des matières premières"
 - Document de base "Stromeffizienz in Industrie und Gewerbe"
 - Etude McKinsey "Wettbewerbsfaktor Energie"
 - Etude AEnEc "Stromeffizienz in der Schweizer Wirtschaft" (en cours d'élaboration)
- **Politique financière et fiscale: halte aux déficits et à l'endettement – extension du frein aux dépenses au domaine des assurances sociales**

Situation: si l'on entend maintenir, ne serait-ce qu'approximativement, l'éventail actuel des prestations de nos assurances sociales, il faudra faire face, dans les dix prochaines années, à une surcharge financière de l'ordre de six pour cent de la TVA. Sans contre-mesures, les dépenses de prévoyance sociale et de santé absorberaient environ 65% des budgets publics d'ici à 2025. Il ne restera guère de fonds pour les investissements importants dans les domaines de la formation et des transports et communications.

Exigence: des règles durables de financement doivent être instaurées rapidement. Dans ce domaine, il faut aussi s'inspirer du frein à l'endettement, qui a fait ses preuves, et l'étendre aux assurances sociales. Une règle efficace garantissant l'équilibre à long terme, adaptée aux spécificités des diverses assurances sociales, devrait comporter trois éléments: un objectif à atteindre (par ex. un compte équilibré sur toute la durée d'un cycle conjoncturel), une règle de gestion (définissant des exigences minimales) et une règle de sanction (qui sera engagée à l'échéance d'un délai de transition). Les mesures d'intervention doivent être mises en application du côté des dépenses.

Exemple de nécessité d'action: jusqu'à fin 2010, l'accumulation de dettes par l'assurance-invalidité (AI) a atteint un montant de près de 15 milliards de francs. Pour qu'un tel endettement ne puisse plus jamais survenir, les organisations économiques, dans une requête commune concernant la révision 6b de l'AI, proposent la mise en place d'un mécanisme d'intervention: si l'état du fonds est inférieur à un seuil critique, on renonce tout d'abord à compenser le renchérissement et, ensuite seulement, les rentes sont réduites.

Lien: des informations plus détaillées sur ce sujet se trouvent dans le document suivant:

- Lettre des organisations faïtières de l'économie du 1^{er} mars 2010 aux chefs des départements fédéraux de l'économie, des affaires étrangères et des finances (en allemand)

- **Politique sociale: halte à la politique déficitaire en matière d'assurances sociales – changement de paradigme et adaptation des prestations aux moyens disponibles**

Situation: à la fin de 2011, l'assurance-invalidité (AI) et l'assurance-chômage (AC) totalisaient ensemble une dette de 20 milliards de francs. L'AVS et la prévoyance professionnelle risquent de se retrouver, dans un futur proche, face à des défauts de financement massifs. En matière d'assurance-maladie, la hausse des primes devrait continuer de dépasser nettement la croissance des salaires réels. Si l'on voulait combler, au moyen de recettes supplémentaires, tous les autres défauts de financement qui s'annoncent, il faudrait pouvoir, à moyen terme, encaisser des moyens supplémentaires représentant environ 6% de la TVA, alors que des moyens supplémentaires de l'ordre de 1,9% de TVA ont déjà été perçus en 2010 et 2011.

Exigence: dans le domaine des assurances sociales, il faut changer de paradigme: le financement ne doit plus se baser sur des catalogues de prestations qui ne cessent de s'étoffer; ce sont les prestations qui doivent être adaptées en fonction des moyens financiers à disposition.

Exemple de nécessité d'action: dans le rapport sur l'avenir du 2^e pilier publié à la fin de 2011, le Conseil fédéral propose d'abaisser le taux de conversion minimal. Pour atténuer les réductions de rentes est proposée une série de mesures d'accompagnement qui représenteraient, autant pour les employeurs que pour les assurés, un supplément de charges considérable. Au lieu de ces aides d'urgence, l'usam préconise le relèvement progressif de l'âge de la retraite; ainsi, le niveau des rentes resterait pratiquement le même sans qu'il faille investir de moyens supplémentaires.

Lien: des informations plus détaillées sur ce sujet se trouvent dans le document suivant:

- Feuille d'information: Perspectives de financement en matière de politique sociale

- **Aménagement du territoire: halte à la disparition des commerces spécialisés – revitalisation des centres des villes et des villages**

Situation: les centres de nombreuses villes et localités connaissent une perte d'attrait et un déclin rapide. Les activités économiques et les offres de loisirs se déplacent vers les agglomérations et les commerces locaux périclitent. Une stratégie de réplique doit être mise en œuvre pour combattre cette tendance négative. À cet effet, l'usam a établi, avec l'Association des communes suisses (AdCS), une collaboration qui doit aboutir à l'élaboration de modèles pour de nouvelles zones de développement. Le projet est soutenu par une large campagne médiatique.

Exigence: aux termes du projet, au moins 20 centres de villes et de villages doivent, en quatre ans, être durablement soutenus dans leurs efforts de revitalisation.

Exemple de nécessité d'action: le développement des centres de nombreuses villes et localités se passe généralement de façon analogue: comme la situation budgétaire est tendue, les infrastructures publiques sont négligées; le trafic et le bruit au centre augmentent de jour en jour; le nombre des places de stationnement est insuffisant et les chiffres d'affaires du commerce de détail sont à la baisse. Puis ce sont les commerces spécialisés qui ferment: boucherie, laiterie et restaurant du village. Le soir et en fin de semaine, le centre est mort. Les immeubles perdent de leur valeur et, parallèlement, la propension à investir disparaît. C'est un cercle vicieux, une spirale descendante!

Liens: des informations plus détaillées sur ce sujet se trouvent dans les documents suivants:

- Interpellation 11.4195 du conseiller national Rudolf Joder, du 12 décembre 2011 "Revitaliser le centre des villes et des localités", avec réponse du Conseil fédéral du 22 février 2012

- **Mobilité: halte aux coûts élevés qu'impose aux PME la congestion du trafic – libre choix du moyen de transport et développement rapide du réseau de transport**

Situation: la survie économique des PME dépend de leur capacité à faire face à des exigences de mobilité et d'accessibilité sans cesse croissantes. La mobilité est même devenue le facteur essentiel au bon fonctionnement de l'économie. Toutefois, la congestion du trafic fait perdre aux transporteurs beaucoup de temps et réduit leur productivité. Des études effectuées par la Confédération montrent que les coûts supplémentaires générés par les embouteillages sont de l'ordre de 1,5 milliard de francs par an. Quant à la pollution de l'environnement dont ils sont la cause, elle annule une bonne part des progrès obtenus en matière de réduction des émissions de polluants.

Exigence: le libre choix du moyen de transport et une politique des transports conjuguant de façon judicieuse et optimale les atouts propres à chaque mode de transport doivent être garantis. Cela implique de mettre en place, de développer et d'entretenir des infrastructures de transport adaptées aux besoins. La pratique consistant à privilégier systématiquement le rail aux dépens de la route doit faire place à une application conséquente du principe de la couverture des frais.

Exemple de nécessité d'action: l'élimination des goulets d'étranglement sur les axes de circulation de l'arc lémanique et de l'agglomération zurichoise est au premier rang dans l'ordre des priorités. Sauf amélioration rapide de ces infrastructures routières, la croissance de ces espaces économiques de première importance sera compromise. En outre, il est indispensable de construire une seconde galerie dans le tunnel routier du Gothard. Il est inconcevable que le canton du Tessin, à cause de travaux d'assainissement effectués dans la première galerie, soit pratiquement coupé du restant de la Suisse pendant des années.

Lien: des informations plus détaillées sur ce sujet se trouvent dans le document suivant:

- Document de base: "La politique des transports telle que la conçoit l'Union suisse des arts et métiers" du 7 mai 2012
- **Politique du marché du travail: halte à la bureaucratie et aux contrôles étatiques – poursuite de la libre circulation des personnes**

Situation: l'accord avec l'UE sur la libre circulation des personnes a été accepté en 2000 en votation populaire et, depuis lors, confirmé par deux fois dans les urnes. Tous les indicateurs montrent que la libre circulation des personnes a valu à la Suisse une croissance économique remarquable, un grand nombre de nouveaux emplois et un regain de prospérité. Toutefois, l'immigration de quelque 80 000 personnes par an durant les cinq dernières années a aggravé certains problèmes préexistants, comme la pénurie de logements, la surcharge du trafic routier ou les impasses énergétiques, un fait que certains milieux instrumentalisent pour incriminer la libre circulation.

Exigence: vu les mutations démographiques qui s'annoncent et la persistance d'une pénurie aiguë de main-d'œuvre qualifiée, la libre circulation des personnes avec l'UE doit se poursuivre, et autant que possible sans restrictions. Si les problèmes qui se manifestent sont des épiphénomènes qui ne lui sont pas imputables, il s'agit néanmoins de s'y attaquer. L'optimisation ciblée des mesures d'accompagnement ne doit pas se faire aux dépens du marché du travail, qui doit rester le plus libre possible, ni aboutir à une inflation bureaucratique multipliant les contrôles. L'Etat ne doit réglementer que lorsque les engagements volontaires des milieux économiques et les solutions mises en place par les partenaires sociaux restent sans succès. Il convient de renoncer à faire en-dossier à l'économie des charges fiscales supplémentaires.

Exemple de nécessité d'action: le problème de l'indépendance fictive, particulièrement important pour le second œuvre, est – en bref – désamorcé par quelques modifications légales de nature

pragmatique. D'autres mesures d'accompagnement – comme l'obligation de fournir une sûreté pour les travailleurs détachés ou encore la responsabilité solidaire – ne doivent cependant pas faire l'objet de réglementations de l'Etat, mais doivent être réglées dans le cadre de conventions collectives de travail ou d'accords.

Liens: des informations plus détaillées sur ce sujet se trouvent dans les documents suivants:

- Prise de position "Mesures d'accompagnement"
- Prise de position "Marché du travail et immigration"
- Prise de position "Mobilité et immigration"
- Prise de position "Aménagement du territoire / Marché du logement et immigration"
- Etude "Les PME face à la libre circulation des personnes", Institut gfs.bern

• **OUI à la Suisse : « J'achète en Suisse. »**

Situation: la force du franc incite plus que jamais à faire ses achats à l'étranger. Si cela semble tout à fait rationnel du point de vue individuel du consommateur, c'est à plus long terme une mise en danger du "système suisse". En achetant en Suisse, on contribue à sauvegarder des réalisations importantes, comme le système dual de formation professionnelle, la haute qualité des services et la sécurité de l'approvisionnement. Mais c'est avant tout l'engagement des consommateurs qui assure le maintien d'un nombre important d'emplois en Suisse.

Exigence: les consommateurs suisses doivent être sensibilisés à leur propre comportement en matière d'achats. Lancée à la mi-avril, la campagne "J'achète en Suisse." continuera de présenter sous un jour positif les liens d'interdépendance entre la consommation, la sécurité de l'emploi et la formation professionnelle.

Lien: des informations plus détaillées sur ce sujet se trouvent à la page internet www.acheté-en-Suisse.ch.

IV. Conclusion

Ces dernières années, l'économie suisse s'est montrée très résistante aux fortes turbulences qui ont affecté les marchés internationaux. Ni la crise des marchés financiers ni les problèmes d'endettement de plusieurs pays de l'UE n'ont réussi à acculer la Suisse à une récession. Les effets s'en sont fait sentir avant tout ponctuellement, lésant surtout de larges secteurs de l'économie d'exportation, du tourisme et du commerce.

La crise de l'endettement en Europe et la force du franc en Suisse, qui menacent et ralentissent la croissance, restent des problèmes d'actualité auxquels il convient de trouver des solutions durables. Du point de vue de l'usam, il importe à cet égard de poursuivre de manière conséquente sur la voie de la déréglementation plutôt que de recourir à des programmes classiques de relance conjoncturelle, qui coûtent très cher et n'ont que des effets limités. Dans ce sens, l'usam, avec les exigences qu'elle rend publiques dans le présent document, s'engage à miser sur la force de nos quelque 300 000 PME, dont il faut résolument accroître la marge de manœuvre. Puisse l'Etat, en contrepartie, se consacrer davantage à ses tâches essentielles! La croissance est l'affaire des entreprises. La politique de croissance signifie que l'Etat laisse les entreprises se développer en réduisant drastiquement ses réglementations et les taxes et redevances qu'il perçoit.